

# Que désigne le terme d'exploitation ?

Claire Pignol

DANS **CAHIERS D'ÉCONOMIE POLITIQUE** 2018/2 (N° 75), PAGES 263 À 270  
ÉDITIONS **L'HARMATTAN**

ISSN 0154-8344

ISBN 9782343165097

DOI 10.3917/cep.075.0263

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-cahiers-d-economie-politique-1-2018-2-page-263.htm>



**CAIRN.INFO**  
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.**

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## QUE DÉSIGNE LE TERME D'EXPLOITATION ?

*Claire Pignol*<sup>1</sup>

Dans « The facets of exploitation » (2012), Marc Fleurbaey détache la notion d'exploitation de l'approche marxienne afin de rendre compte, à travers une typologie formalisée, des différents sens que donnent l'expérience et le langage commun au terme d'exploitation. Appréhendée à travers quatre formes – répartition inégale des ressources ; échange inégal ; usage d'autrui comme moyen ; usage opportuniste des ressources collectives –, l'exploitation rend compte de ce qui est en jeu dans les conflits sociaux. Si des individus souffrent d'exploitation, si ce sentiment les anime dans les luttes sociales qu'ils mènent, l'analyse économique peut dire dans quelle mesure ce sentiment est justifié et quelle est en l'origine. Sont en jeu les normes de justice implicites aux jugements des agents, normes au regard desquelles les formes d'exploitation constituent des écarts qui suscitent légitimement souffrance et colère. L'exploitation est toujours une injustice, c'est-à-dire un écart à une norme de justice. Renoncer au terme d'exploitation, ce serait pour MF être aveugle à certaines formes d'injustice sociale. En faire une typologie, c'est mettre au jour les origines de l'injustice sociale.

La typologie proposée par MF offre donc l'avantage d'inclure une multiplicité de formes d'exploitation. Elle est aussi l'occasion de questionner les interprétations des différentes injustices ressenties en termes d'exploitation. Ce questionnement est double. D'une part, gagne-t-on toujours à identifier comme exploitation toute injustice ressentie, toute situation qui, pour pénible ou injuste qu'elle soit, ne résulte pas de l'action d'un agent directement préjudiciable à un autre ? Parler d'exploitation sans relation d'échange ou de production n'est-il pas donner un sens trop large au terme d'exploitation ? D'autre part, la typologie, aussi ouverte qu'elle soit, permet-elle d'inclure tous les types de jugements exprimant une désapprobation des validations marchandes des activités au regard de normes morales ?

---

1. Université Paris I – PHARE. [claire.pignol@univ-paris1.fr](mailto:claire.pignol@univ-paris1.fr). Je remercie Carlo Benetti et Jean Cartelier pour leurs commentaires sur une première version de ce texte.

## À l'origine de l'exploitation en termes d'inégales dotations, le don, toujours immérité

La première forme d'exploitation mise en évidence par MF est un écart à une juste répartition des ressources. Pour la définir, il lui suffit d'établir une relation entre les dotations et les « avantages » qu'en retirent les agents [Fleurbaey, 2012, p. 7-8]. L'écart à une répartition juste, nommé exploitation, peut ainsi porter sur un bien qui n'est ni nécessaire à la production ni à l'origine d'aucun revenu mais procure seulement une utilité, sans être pour autant le seul bien utile. Va-t-il de soi de nommer exploitation un tel écart à une norme ? Pour examiner cela, considérons quelques exemples imaginaires.

Imaginons donc qu'un agent possède – sans que l'on sache par quel heureux hasard – tous les Vermeer du monde dont il serait seul à jouir ; ou, pour se dispenser de toute référence à des ressources externes, imaginons qu'il soit pourvu d'un talent de chanteur dont il jouit sans en tirer aucune rémunération ; ou même qu'il soit l'objet d'un amour dont il tire un bonheur que tous désirent. Tout cela produit des différences de bien-être, dont l'origine est sans doute imméritée, comme l'est tout don, et peut être ressenti comme une injustice par ceux qui en sont dépourvus. De là à parler d'injustice sociale et d'exploitation, il y a un pas. Tous les hommes de Grèce, dit-on, désiraient posséder Hélène. Ménélas – avant le rapt d'Hélène par Pâris – pouvait être jugé chanceux. Certainement pas exploiteur. Le génie poétique d'un Rimbaud, le génie scientifique d'un Majorana, dont on peut supposer qu'ils tirèrent des jouissances inouïes, n'en font pas davantage les bénéficiaires d'une exploitation qui se serait exercée au détriment de l'humanité ordinaire. Il ne suffit pas pour qu'il y ait exploitation que les uns bénéficient pour leur bien-être de ressources dont d'autres sont privés. Il faut que ce bénéfice résulte d'un *préjudice* commis par un agent (ou un groupe d'agents) *au détriment* de ses semblables. Un don, entendu comme chose désirable qui ne résulte pas – ou pas seulement – d'un effort, peut certes susciter de l'envie : le sentiment d'être mal loti sans l'avoir mérité ; le sentiment de préférer, si l'on pouvait choisir, être à la place d'autrui plutôt qu'à la sienne, être autrui plutôt que soi. Sentiment dont chacun peut faire l'expérience à moins de s'aveugler sur ses propres avantages ; sentiment social certes, puisqu'il suppose la comparaison à autrui, mais qui ne saurait être compris comme la conséquence d'un *tort* fait par autrui<sup>2</sup>. Si le don vient de

2. Il est possible que la possession d'un don suffise à porter tort à autrui. Le Salieri du film *Amadeus* de Milos Forman se voit privé, par le seul fait du talent de Mozart, de la seule chose qui lui importait : l'idée qu'il créait, mieux que personne, une musique divine. Le génie de Mozart le prive de la jouissance de son propre talent. Il y a là préjudice, même sans intention de nuire. Mais peut-on nommer exploitation un tel préjudice ?

circonstances naturelles, son origine n'est pas sociale ; s'il vient de ce qu'un agent quelconque a, par un acte sans contrepartie, choisi de faire bénéficier un agent d'un avantage, elle ne l'est pas davantage.

Surtout, l'identification de l'exploitation appelle une action pour la supprimer. Or que signifierait la volonté d'égaliser les dotations de manière à ce que chacun éprouve le même bien-être que celui dont jouit autrui ? Elle impliquerait l'interdiction de tous les dons, c'est-à-dire de tous les bienfaits immérités dont nous jouissons – qu'ils aient été accordés par la nature ou par le libre consentement de quelques-uns de nos semblables. MF sans doute ne pense pas que l'amour, qui est toujours en partie immérité, doit être réparti également entre tous. Les ressources, internes comme les talents, ou externes, doivent-elles l'être lorsqu'elles ne proviennent pas d'une spoliation ? Le seul fait de l'inégalité des dotations est-il spoliation ? C'est, remarquons-le, l'interprétation qu'a donnée de Rousseau Clifford Orwin, pour qui « Rousseau [...] le premier [...] osa dire aux riches qu'ils étaient injustes *du simple fait* qu'ils étaient riches, et que les pauvres, à l'inverse, étaient opprimés pour la simple raison qu'ils étaient pauvres » [Orwin, 1994, p. 112]<sup>3</sup>. Que l'inégalité et l'injustice dénoncées par Rousseau soient en réalité tout autres ne nous intéresse pas ici. Rousseau nous importe parce qu'il récuse les comparaisons par lesquelles MF fait apparaître l'exploitation en termes de dotations.

Lorsque MF compare l'avantage dont jouit un agent grâce à ses dotations et l'avantage qu'il retirerait d'autres dotations (celles qui résulteraient d'un partage égal des ressources totales ou celles d'un autre agent), on ne sait qui compare, mais sans doute peut-on supposer que l'économiste n'est pas seul à comparer, que les agents eux-mêmes comparent. De telles comparaisons, dit Rousseau, sont la source de maux infinis, et il faut les prévenir plutôt que les susciter : « Point de ces sentiments qui nous forcent de nous comparer aux autres ; car ces comparaisons ne se font jamais sans quelque impression de haine contre ceux qui nous disputent la préférence, ne fût-ce que dans notre propre estime. Alors il faut s'aveugler ou s'irriter, être un méchant ou un sot : tâchons d'éviter cette alternative. Ces passions si dangereuses naîtront tôt ou tard, me dit-on, malgré nous. Je ne le nie pas [...] ; je dis seulement qu'on

---

3. Là serait pour Orwin son erreur, car même si Rousseau lui-même pouvait bien n'avoir pas de haine envers les riches, « il aspirait à leur enseigner la haine d'eux-mêmes et ne pouvait qu'inciter les autres à les haïr ». Ainsi inspira-t-il la Terreur, conclut Orwin, car « rien ne pouvait attester la compassion pour la souffrance océanique et infinie des opprimés, hormis une rage également infinie envers l'opresseur » [Orwin, 1994, p. 113]. Voulant encourager la compassion politique dans l'espoir de modérer la dureté des riches, il aurait appris aux riches la haine de soi, aux autres la haine des riches.

ne doit pas leur aider à naître » [Rousseau, 1969, p. 510]<sup>4</sup>. Que de telles comparaisons existent, que les agents en fassent l'expérience intime à partir de ce qu'ils ne peuvent pas ne pas observer dans la vie sociale, cela ne suffit pas à en faire une marque d'injustice ou d'exploitation. Cela n'indique pas qu'elles doivent constituer un critère de ce qui est juste ou ne l'est pas<sup>5</sup>. Cela ne met sur la voie d'aucune solution pour supprimer cette souffrance.

Si de semblables comparaisons sont aussi au cœur des théories de la justice comme équité, auxquelles MF a contribué, c'est parce que la notion d'envie n'est pas pour MF aussi péjorative, chargée de sentiments mauvais, que pour Rousseau. À ses contradicteurs (qui récusent l'usage du terme d'envie pour caractériser les situations qui suscitent un désir de redistribution), MF objecte que l'envie comporte plusieurs degrés, parmi lesquels on trouve un jugement sur le caractère indésirable de l'inégalité, qui suscite un désir de redistribution « qui n'est pas encore un désir de destruction [...], forme extrême et repoussante de l'envie » [Fleurbaey, 1996, p. 224]. Ce désir de redistribution joue, dit-il, un rôle moteur dans les mouvements de révolte. Certes, l'inégalité des dotations tient un rôle dans les révoltes sociales. Certes, une disposition généreuse trouve son expression dans un désir de redistribution. On ne cherche pas ici à l'exclure. Mais l'essentiel est ailleurs : il est des inégalités de dotation qui font souffrir les uns ou rendent les autres compatissants mais ces inégalités ne suscitent pas de révolte sociale ou de désir de redistribution au seul motif qu'elles affectent le bien-être des agents. Des dotations inégales sont comprises comme une exploitation lorsqu'elles ont pour origine non pas un don mais une spoliation ou lorsqu'elles produisent une dépendance nécessaire de ceux qui sont désavantagés dans la distribution, de sorte qu'ils ne peuvent survivre sans faire appel à ceux qui sont bien pourvus, lesquels profitent de cette dépendance pour les extorquer. On se souvient de l'ironie de Marx à propos de la fable bourgeoise de l'accumulation primitive :

« Il y avait autrefois, mais il y a bien longtemps de cela, un temps où la société se divisait en deux camps : là, des gens d'élite, laborieux, intelligents, et surtout doués d'habitudes ménagères; ici, un tas de coquins faisant gogaille

4. Ou encore : « Aussitôt que l'on prend l'habitude de se mesurer avec d'autres, et de se transporter hors de soi, pour s'assigner la première et meilleure place, il est impossible de ne pas prendre en aversion tout ce qui nous surpasse, tout ce qui nous rabaisse, tout ce qui nous comprime, tout ce qui étant quelque chose nous empêche d'être tout » [Rousseau, 1959, p. 806].

5. Au contraire, pour Rousseau, aucune justice comportementale n'est possible si les agents sont prisonniers de ces comparaisons : l'envie qu'elles suscitent rend impossible la perception de la souffrance d'autrui, et en premier lieu du pauvre.

du matin au soir et du soir au matin. Il va sans dire que les uns entassèrent trésor sur trésor, tandis que les autres se trouvèrent bientôt dénués de tout. De là la pauvreté de la grande masse qui, en dépit d'un travail sans fin ni trêve, doit toujours payer de sa propre personne, et la richesse du petit nombre, qui récolte tous les fruits du travail sans avoir à faire œuvre de ses dix doigts. [...] Et ces insipides enfantillages, on ne se lasse pas de les ressasser. [...] Dans l'histoire réelle, c'est la conquête, l'asservissement, la rapine à main armée, le règne de la force brutale, qui ont joué le grand rôle. » [Marx, 1963, p. 1167-1168]

Marx ne dénonce pas là un don qui aurait attribué aux uns et non aux autres des richesses (ou des dispositions à les créer et à les épargner). Il dénonce l'inégalité des richesses comme le *résultat* du brigandage, d'une spoliation. Et il dénonce une organisation économique qui perpétue la spoliation en contraignant les uns à travailler pour les autres. L'exploitation, antérieure ou pas à la société capitaliste, ne s'exprime pas seulement dans l'inégalité des ressources, même si elle l'exige : l'exploitation n'est indépendante ni de l'origine des ressources ni de leur usage dans la production et l'échange. L'inégalité des dotations n'est pas exploitation seulement parce qu'elle produit des différences de bien-être. Elle l'est parce qu'elle empêche les exploités de faire usage de leurs propres ressources sans en passer par ceux qui sont avantagés dans la répartition initiale. Pour qu'il y ait injustice, exploitation et révolte, il ne suffit pas d'établir une relation entre les dotations individuelles et la jouissance issue de ces dotations : il faut encore que la relation entre ressources et jouissance soit médiée par la production et l'échange.

## Dispositions à l'échange et normes morales

La deuxième forme d'exploitation mise au jour par MF gît précisément dans l'échange : elle apparaît lorsque l'échange est inégal, *i.e.* s'effectue à des prix qui diffèrent des prix « justes ». Ceux-ci ne sont pas nécessairement déterminés par les quantités de travail contenues dans les biens, et ne sont pas nécessairement définis comme « les » prix concurrentiels puisque ceux-ci, en général, dépendent des dotations initiales. Il peut exister certes un lien entre dotations inégales et échange inégal mais il peut aussi exister un écart entre les deux, soit que l'inégalité des dotations s'observe sans échange inégal, soit que l'effet de l'échange inégal soit contraire à l'inégalité des dotations [Fleurbay, 2012, p. 14]. Pour MF, l'échange est inégal lorsque le solde de ce qu'un agent verse à un autre diffère de ce qu'il lui verserait si les paiements étaient justes. La détection de l'échange inégal requiert donc un vecteur de

prix ou de « paiements justes » de chacun à chacun. Comment se détermine ce vecteur ? C'est un point que MF ne précise pas.

Mais la notion d'échange inégal, à des prix qui contrediraient les valeurs partagées par les agents, soulève une question relative aux jugements moraux portés par les agents sur l'évaluation marchande des différents talents et ressources. Cette question s'exprime dans les témoignages que rapporte l'écrivain biélorusse Svetlana Alexievitch dans *La fin de l'homme rouge*. Elle fait entendre des ex-Soviétiques, enseignants et intellectuels qui ont soutenu la Perestroïka et se sont considérablement appauvris dans les années 1990 avec le développement du commerce. Leur appauvrissement certes n'a pas résulté des seuls échanges : le brigandage, le pillage des ressources communes, y tint sa part. Mais une part des trajectoires individuelles tient à une disposition au commerce que des agents ont utilisée à leur profit quand d'autres soit en étaient dépourvus soit, et c'est plus intéressant, ne se sont pas autorisés à la développer.

Ceux-là expriment une réprobation devant les revenus procurés par une disposition à commercer. Ils ne se plaignent pas d'avoir été mal dotés, ne souhaiteraient pas être plus habiles au commerce mais réproouvent le talent de commerçant et refusent de l'exercer à leur profit. Un homme raconte comment il décida avec sa femme de vendre des glaces et conclut : « C'était ma femme qui vendait, moi [...] j'étais prêt à faire n'importe quoi, du moment que je ne vendais pas. Pendant longtemps, je me suis senti gêné » (Alexievitch, 2013, p. 37). Qu'il faille vendre pour survivre est vécu comme une déchéance morale : « On apprenait à nos enfants que c'était honteux de faire du commerce » (Alexievitch, 2013, p. 581). À l'inverse de la situation précédente, le problème ne concerne pas les dotations initiales mais leur valorisation sociale, les paiements auxquels elles donnent droit. Quand les paiements effectifs sont tels que des individus ne peuvent pas tirer usage des ressources qu'ils considèrent comme des richesses, quand ils voudraient, afin d'exercer une activité qu'ils jugent digne, des prix différents, il y a écart entre les prix effectifs et une structure de prix jugés moralement normaux. Mais ces jugements moraux ne sont pas unanimes puisque, réciproquement, d'autres qui se sont enrichis se sont réjouis de l'évolution des normes morales : « Nous étions pauvres. À l'école, je revendais des jeans [...]. Les trafics habituels. À l'époque soviétique, on écopait de trois à cinq ans de prison pour ça. Mon père me courait après avec une ceinture en hurlant : "espèce de sale spéculateur !" [...] Mes parents s'attendaient à ce qu'on vienne m'arrêter [...]. Ce qui était un crime hier, aujourd'hui, c'est du business » (Alexievitch, 2013, p. 52).

Le paradoxe est que les rémunérations de l'époque soviétique, davantage compatibles avec une morale réprouvant l'activité commerciale, ne satisfaisaient pas les besoins de consommation qui se sont révélés considérables au moment de la Perestroïka, à la surprise même de ceux qui les éprouvaient. Les agents ruinés par le développement du commerce trouvaient leur place dans une société qui, par ailleurs, ne satisfaisait pas leurs besoins.

Si le terme d'exploitation désigne le caractère illégitime d'une appropriation des ressources, l'illégitimité étant toujours due à un écart à une norme de justice, l'interprétation des formes d'exploitation mise au jour par MF se révèle ambiguë, soit que le caractère social de l'injustice n'apparaisse pas de manière évidente, soit qu'on puisse discerner, dans les jugements des agents économiques, des critères de jugement – sur les prix pratiqués au regard de normes morales – difficilement compatibles avec les conditions d'équilibre économique.

## Bibliographie

Alexievitch, Svetlana (2013), *La fin de l'homme rouge*, Arles : Actes Sud.

Fleurbaey, Marc (1996), *Théories économiques de la justice*, Paris : Economica.

Fleurbaey, Marc [2012], « Facets of exploitation », FMSH-WP-2012-11. 2012. <halshs-00702100>, 34 p. [*Journal of Theoretical Politics*, vol. 26, n° 4.]

Marx, Karl [1867 (1963)], *Le Capital, Œuvres*, tome I, Paris : Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade.

Orwin, Clifford [1994], « Rousseau et la découverte de la compassion politique », *La pensée politique. Écrire l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle*, n° 2, Paris : EHESS, Le Seuil-Gallimard, p. 98-116.

Rousseau, Jean-Jacques [1761 (1959)], *Rousseau juge de Jean-Jacques, Œuvres complètes*, tome I, Paris : Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade.

Rousseau, Jean-Jacques [1761 (1969)], *Émile ou de l'éducation, Œuvres complètes*, tome IV, Paris : Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade.